

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°59 Arrêté rendant exécutoire le 1e » rôle supplémen-taire des licences de l'exercice 1930.

n°59

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 janvier 1931

Numéro JO
n° 410 du 31/01/1931

Date du numéro
31 janvier 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnaticé orginique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 350 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

Vul'arrêté sur les patentes Sur la proposition du commandant du cercle, chef du Bureau des contributions

Le Conseil d'administration entendu dans sa céance du 24 janvier 1931

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Est rendu exécutoire le 1° 10le supplémentaire des licences de l'exercice 1930 S'élevant à la somme de huit cents francs. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

chapon-baissac